

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 13 novembre 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Denis Hébert, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2023
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2023
  - 6.3 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatives prévisionnelles au 30 septembre 2023

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Création d'une affectation provenant d'un excédent de fonctionnements de la Fête nationale de 2022 et 2023 au montant de 7 624 \$
- 6.5 Budget 2024 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- 6.6 Ratification du budget 2024 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook
- 6.7 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2024 pour un montant de 60 108 \$ plus les taxes applicables
- 6.8 Convention de subvention entre la Ville de Coaticook et le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et autorisation de signature
- 6.9 Adoption des états financiers 2021 et 2022 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook et versement des sommes dues relativement aux déficits

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'octobre 2023
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 30 octobre 2023
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est
- 7.4 Autorisation au projet de rénovation dans le cadre du Programme de soutien au milieu en patrimoine pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 34, rue Bonin
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation dans le cadre du Programme de soutien au milieu en patrimoine pour la résidence située au 34, rue Bonin
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 64, rue Child

### **8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 8.1 Octroi d'une aide financière d'urgence et ponctuelle de 10 813,68 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ plus les taxes applicables au Progrès de Coaticook pour l'achat d'un forfait lors de la Parade de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2023

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**9. LOISIRS**

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook pour la 2e édition de l'invitation Carmen Michaud
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Yan Lafond pour l'entretien de la patinoire au parc Kennedy et autorisation de signature
- 9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Éric Charest pour l'entretien de la patinoire au parc Couillard et autorisation de signature
- 9.4 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Charles Pouliot pour l'entretien de la patinoire au parc Denis-Madore et autorisation de signature

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Réquisition numéro 2023-88 au montant de 24 800 \$ plus les taxes applicables, pour le suivi environnemental suite à la construction de la digue sur le ruisseau Pratt
- 11.2 Réquisition numéro 2023-73 au montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables, pour la location d'une génératrice pour la gestion de la pointe d'électricité
- 11.3 Réquisition numéro 2023-74 au montant de 8 450 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une grappe niveleuse pour l'entretien des parcs
- 11.4 Réquisition numéro 2023-75 au montant de 12 469,68 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées
- 11.5 Réquisition numéro 2023-76 au montant de 11 937,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et la mise en service d'un logiciel gérant les alarmes du réseau d'eau potable
- 11.6 Réquisition numéro 2023-77 au montant de 11 141,13 \$ plus les taxes applicables, pour la mise à niveau des enregistreurs existants et l'ajout de deux nouveaux enregistreurs pour la gestion des débordements des eaux usées
- 11.7 Réquisition numéro 2023-78 au montant de 34 068 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de luminaires de rues pour le développement des Érables
- 11.8 Réquisition numéro 2023-79 au montant de 12 678,72 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit
- 11.9 Réquisition numéro 2023-80 au montant de 24 301,27 \$ plus les taxes applicables, pour des améliorations au parc Laurence

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.10 Réquisition numéro 2023-81 au montant de 28 352,74 \$ plus les taxes applicables, pour l'amélioration de la plage et de la station de lavage au lac Lyster
- 11.11 Réquisition numéro 2023-82 au montant de 19 264,40 \$ plus les taxes applicables, pour l'échantillonnage et le suivi du dépôt à neiges usées pour 2024
- 11.12 Réquisition numéro 2023-83 au montant de 16 100 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication et l'installation d'un escalier au bassin de rétention du ruisseau Pratt
- 11.13 Réquisition numéro 2023-84 au montant de 12 886,38 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du pavage à divers endroits suite à des travaux d'aqueduc et d'égout
- 11.14 Réquisition numéro 2023-85 au montant de 14 299,90 \$ plus les taxes applicables, pour l'amélioration dans les parcs et à l'aréna
- 11.15 Réquisition numéro 2023-86 au montant de 38 431,25 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel
- 11.16 Réquisition numéro 2023-87 au montant de 24 599,63 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel
- 11.17 Paiement à la compagnie Construction Encore du décompte progressif numéro 5 au montant de 510 372,06 \$ taxes incluses, pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture
- 11.18 Paiement à la compagnie Construction Turco inc. de décompte progressif numéro 3 au montant de 3 930,59 \$ taxes incluses, pour la rénovation d'un hangar aux ateliers municipaux
- 11.19 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et Gestion Laprise Pelletier Inc. et autorisation de signature
- 11.20 Octroi du poste d'adjointe administrative aux ateliers municipaux à Mme Nadia Thibeault

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13. COMMUNAUTAIRE**

### **14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Autorisation au Centre d'action bénévole de tenir la grande guignolée des médias 2023 le jeudi 7 décembre prochain
- 14.2 Octroi d'une aide financière de 200 \$ à l'Harmonie de Coaticook pour leurs concerts de Noël qui se tiendront les 15 et 16 décembre prochain
- 14.3 Octroi d'une aide financière de 250 \$ pour le spectacle « C'est Thi-Bault Noël » pour la tenue de leurs spectacles annuels qui se tiendront les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochain

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.4 Octroi d'une aide financière aux auxiliaires bénévoles du CHSLD de Coaticook de 200 \$ en bon d'achat Rues Principales afin d'offrir des activités aux personnes résidentes du CHSLD

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Adoption du règlement 26-6 (2023) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement 26-5 (2016)
- 15.2 Adoption du règlement 12-5 RM350-4 (2023) relatif à la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements antérieurs
- 15.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 6-6-4 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes relatives aux projets favorisant la densification » et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du projet de règlement numéro 6-6-4 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes relatives aux projets favorisant la densification »

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction du décompte progressif numéro 5 au montant de 768 813,96 \$ taxes incluses pour la réfection des rues Union et Norton
- 16.2 Octroi du poste de préposée à la caisse à Mme Marie De la Bruère
- 16.3 Octroi d'une aide financière à CIGN représentant 5 % du projet jusqu'à concurrence maximale de 100 000 \$ pour leur projet 'CIGN prend racine'

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**23-11-37169 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 23-11-37169**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37170            2.        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU 10 OCTOBRE 2023**

**RÉSOLUTION 23-11-37170**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 octobre 2023 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 octobre 2023 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.        DÉLÉGATION**

**4.        RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Nos plus sincères pensées aux familles ayant perdu leur résidence suite à un incendie ;
- Passage de la Flamme des Jeux du Québec à Coaticook;
- Retour sur la cérémonie du Jour du souvenir;
- Rencontre explicative le 23 novembre prochain relativement au projet des Éoliennes dans la région.

**5.        RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**23-11-37171            6.1        AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA  
LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

**RÉSOLUTION 23-11-37171**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre 2023 au montant total de 5 757 770,71 \$ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre 2023 comme suit :

- Fonds d'administration : 3 089 489,80 \$
- Fonds d'immobilisation (FDI) : 2 668 280,91 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2023.

**6.3 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIVES PRÉVISIONNELLES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Le trésorier fait état du dépôt des états des revenus et dépenses comparatives prévisionnelles au 30 septembre 2023.

- 23-11-37172**      **6.4 CRÉATION D'UNE AFFECTATION PROVENANT D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS DE LA FÊTE NATIONALE DE 2022 ET 2023 AU MONTANT DE 7 624 \$**

**RÉSOLUTION 23-11-37172**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire créer une affectation de fonctionnement à la suite de l'organisation de la fête de la Fête nationale 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT que le budget de 2022 et 2023 a dégagé un solde disponible au budget pour l'organisation de la fête nationale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mettre en réserve ce montant afin de pouvoir l'utiliser dans les prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter de créer un affecté d'excédent de fonctionnements - Fête nationale au montant de 7 624 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37173**      **6.5 BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**RÉSOLUTION 23-11-37173**

CONSIDÉRANT que la Régie dépose ses prévisions budgétaires à la Ville de Coaticook pour adoption ;

CONSIDÉRANT que la Régie utilise pour fixer la compensation pour l'utilisation des chemins la méthode de l'entente précédente ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite une nouvelle méthode de compensation représentant davantage les coûts que la Ville doit assumer de par la présence de la Régie sur son territoire;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que Régie et la Ville ne se sont toujours pas entendus sur une nouvelle méthode de compensation et que la Ville rejette d'emblée la méthode utilisée pour 2023 et 2024 par la Régie :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de ne pas entériner les prévisions budgétaires 2024 de la Régie et que lors de la mise en place d'une nouvelle entente, le calcul de la compensation sera rétroactif au 1er janvier 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37174**      6.6    RATIFICATION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION  
DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 23-11-37174**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint-Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget d'une Régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que le conseil municipal adopte le budget de l'année 2024 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 549 583,46 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37175**      6.7    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS POUR  
L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2024 POUR  
UN MONTANT DE 60 108 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 23-11-37175**

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphere, mapaie.net, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solutions pour un montant total de 60 108 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphère, mapaie.net pour l'année 2024 au montant de 60 108 \$ plus les taxes applicables et d'affecter les dépenses aux postes budgétaires suivants :

- Administration : 36 832 \$ plus taxes applicables 50% dans 02-190-00-414 et 50% dans 02-819-00-414;
- Cour municipale : 6 384 \$ plus taxes applicables dans 02-120-00-414;
- Urbanisme : 16 892 \$ plus taxes applicables dans 02-610-00-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37176**

6.8 CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 23-11-37176**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 11.1 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2)*, les fonctions et pouvoirs du MINISTRE consistent à assurer, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pour mission de développer, valoriser, maintenir et rendre accessibles le Parc Découverte Nature et ses infrastructures dans une perspective de mise en valeur de la nature et d'attractivité touristique;

CONSIDÉRANT que les parties entendent collaborer à accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche par l'entremise d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des paragraphes 2° et 7° de l'article 12 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (chapitre M-30.001), aux fins de l'exercice de ses fonctions, le ministre peut conclure des ententes avec toute personne, municipalité, groupe ou organisme et accorder une subvention ou toute autre forme d'aide financière conformément à la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A 6.01), notamment pour la réalisation de plans, de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses, pour l'acquisition de connaissances ou pour l'acquisition ou l'exploitation de certaines installations d'utilité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention entre les parties afin de convenir des modalités relatives au versement par le MINISTRE d'une subvention concernant la réalisation des activités visant à accroître l'accessibilité à la pêche sportive.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer la convention entre la Ville de Coaticook et le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le Parc

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Découverte nature de Baldwin pour l'obtention d'une subvention concernant la réalisation des activités visant à accroître l'accessibilité à la pêche sportive.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37177**

6.9 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 ET 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK ET VERSEMENT DES SOMMES DUES RELATIVEMENT AUX DÉFICITS

**RÉSOLUTION 23-11-37177**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter les états financiers 2021 et 2022 de l'Office d'habitation de la vallée de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10 % du déficit de 295 366 \$ pour 2021, soit 29 536 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1 200;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10 % du déficit de 169 978 \$ pour 2021, soit 16 998 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1 644;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook bénéficie de 10 % de l'excédent de 28 464 \$ pour 2022, soit 2 846 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1 200;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10 % du déficit de 101 532 \$ pour 2022, soit 10 153 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1 644;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook participe au programme de supplément au loyer de l'organisme Les Habitations Hestia et que le versement aux bénéficiaires plus les frais d'administration se chiffre à 27 843,08 \$ pour 2022 et que la Ville assume 10%, soit 2 784,31 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**RÉSOLU:**

D'adopter les états financiers 2021 et 2022 de l'Office municipal d'habitation de la Vallée de Coaticook;

De verser les contributions de 26 690,19 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1200;

De verser 27 150,94 \$ pour le bâtiment dont le numéro civique est le 1644;  
ET

De verser 2 784,31 \$ pour l'organisme Les Habitations Hestia.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2023

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2023 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 OCTOBRE 2023**

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 30 octobre 2023 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**23-11-37178**      **7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 169-175, RUE SAINT-PAUL EST**

**RÉSOLUTION 23-11-37178**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable pour une résidence supérieure et selon le chapitre 20Z patrimoine du Règlement de zonage 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37179**      **7.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU EN PATRIMOINE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 169-175, RUE SAINT-PAUL EST**

**RÉSOLUTION 23-11-37179**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone applicable;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible au programme touchant le Règlement 6 -F-16 (2023) visant à favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation dans le cadre du programme de soutien au milieu en patrimoine immobilier pour la résidence située au 169-175, rue Saint-Paul Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37180**      7.5    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA  
RÉSIDENCE SITUÉE AU 34, RUE BONIN

**RÉSOLUTION 23-11-37180**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 34, rue Bonin;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable pour une résidence supérieure et selon le chapitre 20Z patrimoine du Règlement de zonage 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 34, rue Bonin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37181**      7.6    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU EN PATRIMOINE POUR  
LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 34, RUE BONIN

**RÉSOLUTION 23-11-37181**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 34, rue Bonin;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone applicable;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible au programme touchant le Règlement 6 -F-16 (2023) visant à favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation dans le cadre du programme de soutien au milieu en patrimoine immobilier pour la résidence située au 34, rue Bonin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37182**      7.7    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 64, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 23-11-37182**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 64, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 64, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.      COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 23-11-37183**      8.1    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE ET PONCTUELLE  
DE 10 813,68 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE

**RÉSOLUTION 23-11-37183**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque sollicite la Ville pour un appui financier en vue de compenser le poste budgétaire de l'entretien qui a dû être révisé à la hausse pour des raisons d'équité et d'arrimage à la réalité de 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal consent à cette aide financière et octroie à la bibliothèque une aide financière d'urgence et ponctuelle pour les sommes manquantes relativement aux frais reliés à la conciergerie pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas rouvrir le protocole d'entente en cours et en tiendra compte lors du prochain renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière d'urgence et ponctuelle de 10 813,68 \$ pour les sommes manquantes relativement aux frais reliés à la conciergerie pour l'année 2023 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-702-30-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-11-37184**      8.2      OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ -PLUS LES TAXES APPLICABLES AU PROGRÈS DE COATICOOK POUR L'ACHAT D'UN FORFAIT LORS DE LA PARADE DE NOËL QUI SE TIENDRA LE 8 DÉCEMBRE 2023

**RÉSOLUTION 23-11-37184**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2023 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Progrès de Coaticook organise une parade de Noël au centre-ville de Coaticook qui se tiendra le 8 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite y contribuer en achetant un forfait et produire un char allégorique au nom de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ plus les taxes applicables au Progrès de Coaticook pour l'achat d'un forfait lors de la Parade de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2023 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-499.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.      LOISIRS**

- 23-11-37185**      9.1      OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK POUR LA 2E ÉDITION DE L'INVITATION CARMEN MICHAUD

**RÉSOLUTION 23-11-37185**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2023 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la 2e édition à l'invitation Carmen Michaud les 11 et 12 novembre au Centre récréatif Gérard-Couillard;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook pour la 2e édition de l'invitation Carmen Michaud les 11 et 12 novembre au Centre récréatif Gérard-Couillard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37186**      9.2      ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR YAN LAFOND POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AU PARC KENNEDY ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 23-11-37186**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser au préposé la somme de 400 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Charles Pouliot laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 23-11-37189**      11.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-88 AU MONTANT DE 24 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL SUITE À LA CONSTRUCTION DE LA DIGUE SUR LE RUISSEAU PRATT

**RÉSOLUTION 23-11-37189**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le suivi environnemental suite à la construction de la digue sur le ruisseau Pratt ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Rappel Experts-conseils au montant de 24 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Rappel Experts-conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-88 pour le suivi environnemental suite à la construction de la digue sur le ruisseau Pratt, auprès de la compagnie Rappel Experts-conseils au montant de 24 800 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-192 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-92-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37190**      11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-73 AU MONTANT DE 18 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA GESTION DE LA POINTE D'ÉLECTRICITÉ

**RÉSOLUTION 23-11-37190**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire la location d'une génératrice pour la gestion de la pointe d'électricité ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite location;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Laiterie de Coaticook au montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Laiterie de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-73 pour la location d'une génératrice pour la gestion de la pointe d'électricité auprès de la compagnie Laiterie de Coaticook au montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-510.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37191**      11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-74 AU MONTANT DE 8 450 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE NIVELEUSE POUR L'ENTRETIEN DES PARCS

**RÉSOLUTION 23-11-37191**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut faire l'achat d'une gratte niveleuse pour l'entretien des parcs ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Équipements Wil-Be au montant de 8 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Les Équipements Wil-Be;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-74 pour l'achat d'une gratte niveleuse pour l'entretien des parcs auprès de la compagnie Les Équipements Wil-Be au montant de 8 450 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37192**      11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-75 AU MONTANT DE 12 469,68 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 23-11-37192**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Kemira au montant de 12 469,68 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Kemira ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-75 pour l'achat de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées, auprès de la compagnie Kemira au montant de 12 469,68 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37193**

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-76 AU MONTANT DE 11 937,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET LA MISE EN SERVICE D'UN LOGICIEL GÉRANT LES ALARMES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

**RÉSOLUTION 23-11-37193**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat et la mise en service d'un logiciel gérant les alarmes du réseau d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Epect automation inc. au montant de 11 937,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Xpect automation inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-76 pour l'achat et la mise en service d'un logiciel gérant les alarmes du réseau d'eau potable, auprès de la compagnie Xpect automation inc. au montant de 11 937,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-412-00-520.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-11-37194**      11.6    RÉQUISITION NUMÉRO 2023-77 AU MONTANT DE 11 141,13 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA MISE À NIVEAU DES ENREGISTREURS EXISTANTS ET L'AJOUT DE DEUX NOUVEAUX ENREGISTREURS POUR LA GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES

**RÉSOLUTION 23-11-37194**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire la mise à niveau des enregistreurs existants et l'ajout de deux nouveaux enregistreurs pour la gestion des débordements des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le chef infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tektrap system au montant de 11 141,13 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Tektrap system;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-77 pour la mise à niveau des enregistreurs existants et l'ajout de deux nouveaux enregistreurs pour la gestion des débordements des eaux usées, auprès de la compagnie Tektrap system au montant de 11 141,13 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37195**      11.7    RÉQUISITION NUMÉRO 2023-78 AU MONTANT DE 34 068 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE LUMINAIRES DE RUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉRABLES

**RÉSOLUTION 23-11-37195**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de luminaires de rues pour le développement des Érables ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Lumen au montant de 34 068 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Lumen;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-78 pour l'achat de luminaires de rues pour le développement des Érables auprès de la compagnie Lumen au montant de 34 068 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020), poste budgétaire numéro 22-901-94-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37196**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-79 AU MONTANT DE 12 678,72 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE SEL ADOUCISSEUR POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À L'USINE MARCEL-BENOIT

**RÉSOLUTION 23-11-37196**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Compass minerals au montant de 12 678,72 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Compass minerals ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-79 pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit, auprès de la compagnie Compass minerals au montant de 12 678,72 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-412-00-635.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37197**      11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-80 AU MONTANT DE 24 301,27 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES AMÉLIORATIONS AU PARC LAURENCE

**RÉSOLUTION 23-11-37197**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux d'améliorations au parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 24 301,27 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de plusieurs compagnies;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-80 pour des améliorations au parc Laurence auprès de diverses compagnies au montant de 24 301,27 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37198**

11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-81 AU MONTANT DE 28 352,74 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AMÉLIORATION DE LA PLAGE ET DE LA STATION DE LAVAGE AU LAC LYSTER

**RÉSOLUTION 23-11-37198**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire des travaux d'amélioration de la plage et de la station de lavage au lac Lyster ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces a présenté lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 28 352,74 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de plusieurs compagnies ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-81 pour l'amélioration de la plage et de la station de lavage au lac Lyster auprès de diverses compagnies au montant de 28 352,74 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37199**

11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-82 AU MONTANT DE 19 264,40 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉCHANTILLONNAGE ET LE SUIVI DU DÉPÔT À NEIGES USÉES POUR 2024

**RÉSOLUTION 23-11-37199**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer l'échantillonnage et le suivi du dépôt à neiges usées pour 2024 ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Avizo Experts-conseils au montant de 19 264,40 \$ plus les taxes applicables;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Avizo Experts-conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-82 pour l'échantillonnage et le suivi du dépôt à neiges usées pour 2024 auprès de la compagnie Avizo Experts-conseils au montant de 19 264,40 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37200**      11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-83 AU MONTANT DE 16 100 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UN ESCALIER AU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

**RÉSOLUTION 23-11-37200**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la fabrication et l'installation d'un escalier au bassin de rétention du ruisseau Pratt ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 16 100 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Acier Lemieux inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-83 pour la fabrication et l'installation d'un escalier au bassin de rétention du ruisseau Pratt, auprès de la compagnie Acier Lemieux inc. au montant de 16 100 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-192 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-92-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37201**      11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-84 AU MONTANT DE 12 886,38 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE À DIVERS ENDROITS SUITE À DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

**RÉSOLUTION 23-11-37201**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation du pavage à divers endroits suite à des travaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction au montant de 12 886,38 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-84 pour la réparation du pavage à divers endroits suite à des travaux d'aqueduc et d'égout, auprès de la compagnie Couillard Construction au montant de 12 886,38 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- Poste 02-320-00-625 au montant de 6 443,19 \$ plus les taxes applicables
- Poste 02-413-00-625 au montant de 1 610,80 \$ plus les taxes applicables
- Poste 02-415-00-625 au montant de 4 832,39 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37202**      11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-85 AU MONTANT DE 14 299,90 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AMÉLIORATION DANS LES PARCS ET À L'ARÉNA

**RÉSOLUTION 23-11-37202**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut effectuer des travaux d'amélioration dans les parcs et à l'aréna ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 14 299,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de plusieurs compagnies ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-85 pour l'amélioration dans les parcs et à l'aréna, auprès de diverses compagnies au montant de 14 299,90 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**23-11-37203**      11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-86 AU MONTANT DE 38 431,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT À BALDWIN CONTRE LE GEL

**RÉSOLUTION 23-11-37203**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut faire des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 38 431,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-86 pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel, auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 38 431,25 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37204**      11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-87 AU MONTANT DE 24 599,63 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT À BALDWIN CONTRE LE GEL

**RÉSOLUTION 23-11-37204**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 24 599,63 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-87 pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 24 599,63 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37205** 11.17 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION ENCORE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 510 372,06 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉNOVATION DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

**RÉSOLUTION 23-11-37205**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Construction Encore pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture exécutés jusqu'au 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie ADSP, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 510 372,06 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Encore pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023), poste budgétaire numéro 22-901-97-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37206** 11.18 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION TURCO INC. DE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 3 930,59 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉNOVATION D'UN HANGAR AUX ATELIERS MUNICIPAUX

**RÉSOLUTION 23-11-37206**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Construction Turco inc. pour la rénovation d'un hangar aux ateliers municipaux exécutés jusqu'au 6 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation desdits travaux, par le directeur des services extérieurs, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 3 930,59 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Turco inc. pour la rénovation d'un hangar aux ateliers municipaux et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37207** 11.19 PROMESSE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET GESTION LAPRISE PELLETIER INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 23-11-37207**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit prolonger son réseau hydro-électrique pour les besoins d'un nouveau client;

CONSIDÉRANT que pour régulariser le tout, la Ville de Coaticook souhaite obtenir une promesse de servitude sur les lots 6 347 732 et 6 347 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ces servitudes sont nécessaires et essentielles à la pérennité du réseau;

CONSIDÉRANT que le tout devra être confirmé sur place par un arpenteur et que la Ville de Coaticook s'engage à payer les coûts relatifs à la transaction et se chargera de mandater l'arpenteur géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de créer à titre gratuit sur les lots 6 347 732 et 6 347 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, une servitude d'entretien perpétuel en faveur de la Ville de Coaticook sur une largeur de 6 mètres de chaque côté du réseau en question et une servitude d'accès pour l'entretien du réseau pour l'accès à la route; ET

D'autoriser la greffière à signer tous les documents relatifs à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37208** 11.20 OCTROI DU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX ATELIERS MUNICIPAUX À MME NADIA THIBEAULT

**RÉSOLUTION 23-11-37208**

CONSIDÉRANT que suite au départ prochain à la retraite de l'adjointe administrative aux ateliers municipaux, ledit poste devra être pourvu ;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage à l'interne de l'ouverture du poste adjointe administrative aux ateliers municipaux, cinq personnes y ont postulé, soit mesdames Nadia Thibeault, Lucie Viau, Joanie Marcoux, Marie-Christine Thomas, Carole Masson et Marie-Christine Sirois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour l'octroi dudit poste à Mme Nadia Thibeault;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'attribuer le poste d'adjointe administrative aux ateliers municipaux à Mme Nadia Thibeault, à compter du 20 novembre 2023, classe 4, échelon 8, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**23-11-37209**

14.1 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2023 LE JEUDI 7 DÉCEMBRE PROCHAIN

**RÉSOLUTION 23-11-37209**

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée La Grande Guignolée des Médias 2022 afin de venir en aide aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 00 le jeudi 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La Grande Guignolée des Médias de 6 h 30 à 17 h 00 le jeudi 7 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37210**

14.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 200 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK POUR LEURS CONCERTS DE NOËL QUI SE TIENDRONT LES 15 ET 16 DÉCEMBRE PROCHAIN

**RÉSOLUTION 23-11-37210**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2023 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour leurs Concerts de Noël qui se tiendront les 15 et 16 décembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 200 \$ à l'Harmonie de Coaticook pour leurs Concerts de Noël qui se tiendront les 15 et 16 décembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37211**      14.3    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ POUR LE SPECTACLE « C'EST THI-BAULT NOËL » POUR LA TENUE DE LEURS SPECTACLES ANNUELS QUI SE TIENDRONT LES 1ER ET 2 DÉCEMBRE PROCHAIN

**RÉSOLUTION 23-11-37211**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2023 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé « C'est Thi-Bault Noël » dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé Nourrir l'avenir d'un enfant, ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle « C'est Thi-Bault Noël » pour la tenue de leurs spectacles annuels qui se tiendront les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37212**      14.4    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CHSLD DE COATICOOK DE 200 \$ EN BON D'ACHAT RUES PRINCIPALES AFIN D'OFFRIR DES ACTIVITÉS AUX PERSONNES RÉSIDENTES DU CHSLD

**RÉSOLUTION 23-11-37212**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2023 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les auxiliaires bénévoles du CHSLD de Coaticook ont présenté une demande d'aide financière afin d'offrir des activités aux personnes résidentes du CHSLD;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 200 \$ en bons d'achat Rues Principales aux Auxiliaires bénévoles du CHSLD de Coaticook afin d'offrir des activités aux personnes résidentes du CHSLD.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-11-37213**      15.1    ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-6 (2023) DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-5 (2016)

**RÉSOLUTION 23-11-37213**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 9 mai 2016, le règlement 26-5 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier ce règlement pour le rendre conforme à celui du gouvernement du Québec, tel que modifié par le décret 1417-2023 du 13 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 26-6 (2023) fut faite lors de la présente adoption et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui sont présents ainsi qu'au conseiller absent au moins deux jours francs avant l'adoption;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement 26-6 (2023) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement 26-5 (2016), de publier l'avis public en vigueur et de transmettre une copie certifiée conforme au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-11-37214**      15.2    ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM350-4 (2023) RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

**RÉSOLUTION 23-11-37214**

CONSIDÉRANT que le paragraphe 14 de l'article 626 du Code de la sécurité routière de même que la *Loi sur les véhicules hors-route* accorde à la Municipalité le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors-route sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a pour but de modifier certaines traverses des véhicules hors-route sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM350 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée régulière du 9 juin 2003;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM350-4 (2023) relatif à la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements antérieurs et de publier l'avis public en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 6-6-4 (2023) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES RELATIVES AUX PROJETS FAVORISANT LA DENSIFICATION » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-4 (2023)**

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-6-4 (2023) Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes relatives aux projets favorisant la densification

Celui-ci a pour objet de prévoir que les projets favorisant la densification, par exemple un projet nécessitant d'autoriser une classe d'usage résidentiel permettant un plus grand nombre de logements ou visant à hausser le nombre d'étages maximum dans le but d'augmenter le nombre de logements, pourront faire l'objet d'une demande d'approbation en vertu du règlement sur les PPCMOI.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement est fait par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-6-4 (2023) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**23-11-37215**

15.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-4 (2023) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES RELATIVES AUX PROJETS FAVORISANT LA DENSIFICATION »

**RÉSOLUTION 23-11-37215**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes relatives aux projets qui favorisent la densification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023, conformément à la loi, par Guylaine Blouin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-6-4 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes relatives aux projets favorisant la densification », ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 11 décembre 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**23-11-37216**

16.1 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 768 813,96 \$ TAXES INCLUSES POUR LA RÉFECTION DES RUES UNION ET NORTON

**RÉSOLUTION 23-11-37216**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Eurovia Québec Construction pour la réfection des rues de l'Union et Norton exécutés jusqu'au 27 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 768 813,96 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction pour la réfection des rues de l'Union et Norton et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-198 (2022), poste budgétaire numéro 22-901-98-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37217**

16.2 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA CAISSE À MME MARIE DE LA BRUÈRE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 23-11-37217**

CONSIDÉRANT que la personne attitrée au poste d'adjointe administrative aux ateliers municipaux part pour la retraite, que ledit poste a comblée à l'interne, laissant le poste de préposée à la caisse vacant;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposée à la caisse aucune personne n'a signé sur ledit poste ;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Marie De la Bruère pour occuper le poste de préposée à la caisse;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposée à la caisse à Mme Marie De la Bruère, à compter du 16 novembre 2023, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 3 de la classe 1 et d'établir une période probatoire de trois (3) mois à partir de son entrée en fonction, par la suite, de fixer, à partir du 16 mai 2024, son salaire selon l'échelon 4 de la classe 1 et par la suite selon la progression habituelle prévue à la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-11-37218**

16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CIGN REPRÉSENTANT 5 % DU PROJET JUSQU'À CONCURRENCE MAXIMALE DE 100 000 \$ POUR LEUR PROJET 'CIGN PREND RACINE'

**RÉSOLUTION 23-11-37218**

CONSIDÉRANT que CIGN fait une demande d'aide financière de 100 000 \$ pour le projet cité en titre;

CONSIDÉRANT que cette demande vient avec un montage financier à compléter et un programme de visibilité pour la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite financer l'OBNL médiatique régional et qu'elle désire soutenir la poursuite de ses activités ;

CONSIDÉRANT que le maire Simon Madore déclare son potentiel conflit d'intérêts et déclare s'être retiré lors des délibérations et assure n'avoir tenté d'influencer la décision par aucun moyen que ce soit lors de la prise de la décision;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseiller Denis Hébert déclare son potentiel conflit d'intérêts et déclare avoir été absent lors des délibérations et assure n'avoir tenté d'influencer la décision par aucun moyen que ce soit lors de la prise de la décision;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer à même les surplus libres de la Ville une aide financière représentant 5 % du projet jusqu'à concurrence maximale de 100 000 \$, ET

Que cette aide financière est conditionnelle à la confirmation du montage financier et la réalisation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

- Madame Rachel Rouleau : Remerciements à la Ville de Coaticook pour les ajouts de signalisation et du radar afin de réduire la vitesse et la circulation dans le quartier des Érables.

**23-11-37219 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 23-11-37219**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**